



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Martinique : fruits et legumes

Question écrite n° 505

Texte de la question

M Guy Lordinot appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les difficultés que rencontre le secteur de l'ananas transformé en Martinique. Cette activité représente un élément important de l'équilibre économique et social de la région Nord de son département. En conséquence, il lui demande de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre afin de favoriser le maintien de cette filière ainsi que les actions qui pourraient être menées en direction des instances communautaires.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'agriculture et de la forêt connaît l'importance économique de la transformation de l'ananas pour le département de la Martinique et entend assurer à cette filière les meilleures conditions de fonctionnement. La production de conserves d'ananas bénéficie actuellement d'un régime communautaire d'aide destiné à compenser ses surcoûts de fabrication par rapport à ceux des industries concurrentes des pays tiers. Du fait de la crise qui se vivait depuis trois ans sur les marchés mondiaux de l'ananas de conserve, l'aide unitaire à la tonne « net » de conserve produite a dû être relevée de façon significative dès 1987. En 1988 la Commission des communautés européennes a proposé le plafonnement de l'aide unitaire. Convaincu que malgré l'extension du soutien communautaire au jus d'ananas ce plafonnement aurait entraîné la disparition de la filière, le gouvernement français a refusé ces propositions et obtenu que le régime d'aide soit reconduit. Ainsi l'aide unitaire accordée à la conserve d'ananas a été revalorisée pour la campagne 1988-1989 de 4,6 p 100, atteignant 7 030 francs la tonne « net ». Si dans l'immédiat les intérêts majeurs de la filière de transformation de l'ananas sont préservés, il convient de préparer l'avenir. C'est pourquoi le gouvernement français veille, d'une part, à la bonne insertion de la filière ananas dans le cadre des réflexions en cours au niveau de la communauté sur les mesures à prendre en faveur des DOM et entend, d'autre part, continuer à favoriser la nécessaire diversification des conserveries d'ananas vers d'autres activités de transformation des fruits.

Données clés

Auteur : [M. Lordinot Guy](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 505

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2154